

Ville de SAULT-LES-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 14 avril 2026

N° 012 - 2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Procurations : 2
Nombre de votants : 17

Votes

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :

10 avril 2026

affichée le : 10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi quatorze avril, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA Michel, Maire.

Etaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN

MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB

Mr VASCONI arrivé à 20h10 prend part aux votes

Mr STIENNE arrivé à 20h14 prend part aux votes

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr GOURNET

Mme POUPONNEAU qui a donné pouvoir à Mme JACOB

Mme LAVAY, Mme WILLEMET

Secrétaire de séance : Mme JACOB Angélique

Le procès-verbal du 20 mars 2026 est approuvé.

Objet : VENTE DE FERRAILLE

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 avril 2026,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion de travaux de nettoyage de la cour des services techniques, les employés municipaux procèdent à la récupération de métaux qui ne trouvent plus leur utilisation.

Les métaux récoltés ont été emmenés à une entreprise spécialisée : la SAS FERRARI.

Cette vente a donné lieu à l'émission d'un chèque d'un montant de 150.80€ (cent cinquante euros et quatre-vingt centimes).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'encaissement de ce chèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE ce travail de récupération

-DECIDE d'accepter le montant d'achat proposé par la SAS FERRARI

La secrétaire de séance, Angélique JACOB



Le Maire, Michel KOCIUBA

